

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Vous devez savoir, Camarades de lutte, que dans un Parti où il n'y a pas de discipline, il n'y a pas non plus d'unité et que si le Parti n'a pas une discipline ferme et rigoureuse comme le fer, s'il n'est pas soutenu par l'action positive des masses populaires, ce Parti ne saura pas faire longtemps et ne peut prétendre engager une lutte et la conduire à la victoire finale.

Les membres du Parti doivent obéir à la discipline du Parti, aux instances supérieures, la minorité à la majorité et tout le Parti sera placé sous la direction du Comité Central.

L'observance de cette règle n'empiète pas pour autant sur la liberté individuelle des membres. Chaque membre est libre d'exprimer et de garder ses avis s'il les estime justes et fondés; mais il doit obéissance au Parti.

Je termine cette brève allocution en vous souhaitant un bon retour dans vos milieux et en vous exhortant au travail pour la réputation de notre Parti et la grandeur de notre peuple.

VIVE LE PARTI SOLIDAIRE AFRICAIN,

VIVE LE PRESIDENT GENERAL Antoine GIZENGA,

VIVE LA REPUBLIQUE DU CONGO.

La réorganisation de l'Armée Nationale Congolaise.

En vertu de quel droit les problèmes d'organisation interne de la République du Congo doivent-ils revêtir le sceau d'instances internationales comme les Nations Unies ?

Depuis un certain laps de temps, la réorganisation de l'Armée Nationale Congolaise ne cesse de préoccuper le Gouvernement dont un émissaire en la personne de M. Justin Bomboko a sillonné mille fois les couloirs du Palais des Nations Unies pour stigmatiser l'hypothèque du Congo.

Quand nous parlons d'hypothèque, nous ne mâchons point les mots, car nous entendons démontrer par ce terme le jeu occulte du Gouvernement qui par ses actes voudrait subordonner la volonté du peuple congolais aux manigances des puissances étrangères. C'est pourquoi, sans vouloir nous répéter, nous reposerons la question, à savoir, en vertu de quel droit les problèmes internes congolais doivent-ils être soumis continuellement à l'approbation des puissances étrangères ? Il est étonnant de constater que les dirigeants de l'équipe gouvernementale aillent jusqu'à oublier la notion même de la Souveraineté de notre Nation, dans cette réorganisation.

En effet, dans les circonstances actuelles le Congo agit comme un élément réceptif se contentant d'ingurgiter tout ce que lui propose le monde extérieur. Car c'est bien de l'O.N.U. qu'il s'agit.

L'O.N.U. s'arroge le droit de souveraineté sur les problèmes congolais à la demande du Gouvernement Adoula. On s'est habitué depuis près de trois ans à ce jeu très vilain de consentement arraché à notre Gouvernement. Et quand nous parlons de l'O.N.U., l'erreur est d'autant plus grave que de l'O.N.U., il nous faudrait plutôt retenir le groupe de l'O.T.A.N. Voilà jusqu'où le Gouvernement est oublieux de sa propre politique. Car du neutralisme ressassé, il ne reste plus qu'un souvenir ténébreux du temps des belles tirades oratoires de Lovanium et de Belgrade.

Ainsi, disons-nous, l'O.T.A.N. dans le dessein de s'implanter au Congo, passe par le canal bien connu de l'O.N.U. En s'adjugeant le droit souverain de faire de l'Armée Nationale Congolaise ce que bon lui semblera, elle retire à nos instances jusqu'au droit même à une voix consultative. Comme vous le voyez, les manœuvres qui se trament ne se voilent plus. N'est-ce pas vrai que les Etats-Unis, le Canada, l'Italie, la Norvège, la Suède et Israël, sont les candidats agréés pour assurer la fameuse réorganisation ? La représentation de l'agression belge aussi...

LES FORCES POLITIQUES

N'est-ce pas vrai que tous ces pays vivent en symbiose permanente dans l'O.T.A.N. ? Mais d'ailleurs pourquoi seulement ce petit nombre de pays puisque notre Armée est un mastodonte qui requiert l'assistance du monde entier. Ne pourrait-on pas y ajouter les pays de tous les pactes militaires, en partant évidemment de l'O.T.A.N., du pacte de Varsovie, de l'O.T.A.S.E. et autres combinaisons secrètes, jusqu'aux traités de certaines communautés ?

Comme tous ces pays, ayant souscrit à ces différents traités, sont membres de l'O.N.U., le problème serait vite résolu. Ainsi avec la sollicitude du monde entier, pourrions-nous jouir de la réorganisation la plus complète.

Non, la méprise est trop ridicule. Le Congo, pour ces puissances, vit encore trop libre. Il est de leur droit d'impérialistes historiques notoires de le régenter pour en faire un CHIEN docile. Par la fameuse réorganisation les Impérialistes, avec en tête les Etats-Unis, entendent installer leurs bases au centre de l'Afrique en se servant du Congo que l'Impérialisme et la Réaction monopoliste internationale ont délibérément plongé dans une crise meurtrière. Pour asseoir leurs manigances, ils ont commencé par prétendre que les effectifs de l'ARMEE NATIONALE CONGOLAISE n'étaient qu'un amalgame d'INDISCIPLINE, en un mot UNE BANDE DE MUTINS selon la terminologie consacrée, et qu'il fallait les désarmer. Ce discrédit de nos forces armées fut appuyé par tous les échos des chancelleries internationales. L'esprit étant préparé, il ne restait plus qu'à s'assurer les moyens opérationnels les moins risqués. L'O.N.U. s'apprêta, mais devant la résistance de nos soldats, les Etats-Unis changèrent de tactique et ainsi notre Gouvernement s'y prêta en demandant une réorganisation. C'est ainsi que dans le même ordre d'idée, notre ex-ministre des Affaires Etrangères se rallie à l'idée d'une MISE sous tutelle du Congo. Comme tout le monde le voit, tout s'enchaîne et rien n'est écarté pour le meilleur succès de l'OPERATION. Le Congo, si les esprits encore soucieux du bien-être des populations de ce pays n'ouvrent les yeux, vivra balkanisé pendant de nombreuses années avant que les générations futures n'arrivent à se défaire du carcan néo-colonialiste que nous leur aurons légué. Car il n'est pas si facile de desserrer l'étreinte de fer de ces puissances qui voudraient installer leurs bases au Congo. Pour nous en convaincre, rappelons-nous Guantanamo. D'ailleurs pourquoi aller si loin ? L'exemple d'en face est fécond en enseignements : un pays indépendant assiégé par une armée étrangère ou plutôt une armée composée des fils du pays au service de l'Etranger. Voilà où l'on veut en arriver avec ladite réorganisation dont M. Bomboko a fait une affaire personnelle. On veut intimider le Congo en l'entourant des bases de l'O.T.A.N. sous le prétexte fallacieux de réorganisation. La manœuvre mise à nu par nos soins intrigue les Nations Unies qui semblent hésiter car la bénédiction sacro-sainte du Gouvernement ne semble guère être le soporifique rêvé pour endormir la conscience du peuple congolais. Tout se fait maintenant par des appels du pied pour ne pas alerter une opinion qui l'est déjà, et qui reste très allergique à ces manœuvres par trop malhonnêtes d'étouffer le Congo. Le Secrétaire des Nations Unies U Thant n'a pas caché son appréhension dans cette opération, car qu'il le veuille ou non, le grand maître dans l'affaire ce sont les Etats-Unis qui conduisent la barque congolaise. L'astuce est bien trouvée.

En effet, puisque c'est le Gouvernement Congolais qui a demandé la réorganisation, bien que ce soit les Etats-Unis les vrais inspirateurs, il ne reste au Secrétaire Général qu'à obtempérer. Le tour étant joué, les marionnettes entrent en danse et le plan consommé !!! Quoi de plus simple ?

Le peuple congolais assiste à ces manœuvres. Son droit est de les dénoncer. Sans être contre la réorganisation de nos forces armées, nous voulons qu'en s'y attelant, le Congo ne puisse y laisser sa Souveraineté. Pour le cas particulier de l'Armée, le Gouvernement se doit de déposer auprès des Chambres un rapport circonstancié

LES INSTITUTIONS CENTRALES

constatant les lacunes de notre armée sur lesquelles se porteront les modifications éventuelles. Ce cas engageant notre peuple ne peut se décider en dehors du Parlement. C'est pourquoi nous suggérons que les Chambres soient consultées sur le choix des pays appelés à nous fournir des techniciens et que l'avis de notre pouvoir législatif soit pris en considération.

(...) Pourquoi le Congo devient-il l'objet de tant de sollicitude étrangère ? L'Europe à l'heure du Congo se pave de bons Samaritains dont le seul souci désintéressé est de réorganiser nos forces armées pour nous protéger du spectre communiste.

(...) De deux choses l'une, ou bien le Congo est indépendant ou bien sa tutelle étant effective maintenant, il ne jouit plus que d'une indépendance fictive.

Le peuple congolais doit prendre ses responsabilités devant ce baillonnement de notre souveraineté, car nous croyons qu'une réforme de l'armée est un problème relevant purement de l'exclusivité de la politique interne du Congo. En fait, s'il n'en est pas ainsi, toutes les réformes, tant agricoles, industrielles, scolaires que sociales devront requérir le sceau des Nations Unies. Pourquoi pas ? Puisque nous sommes déjà sous tutelle des Nations Unies.

Les dirigeants de l'équipe gouvernementale ne se rendent pas compte qu'en s'alliant à l'un des deux blocs, ils emboîtent fatalement le pas des ministres pour la guerre mondiale. Que tireront-ils d'une telle option, si ce n'est l'amère expérience d'une destruction future. Mais d'ailleurs pourquoi nous enliser dans une de ces alliances quelconques ?

(...) Ce n'est pas sans raison que les Nations Africaines ont opté pour le neutralisme positif ou non-alignement. Mais quand le peuple congolais apprend par la bouche du Premier Ministre que son Gouvernement n'est pas pour un non-alignement systématique, tout un chacun dans ses rangs évite difficilement d'étouffer. Car nous nous demandons ce que le Chef de l'Exécutif entend par le non-alignement simple et le non-alignement systématique. L'explication qu'il a donnée est un tissu de contradictions qui a le mérite et le privilège de satisfaire les esprits simples. Tout semble insinuer qu'il existe un non-alignement qui entrave certaine liberté de choix et un autre qui vous laisse libre de tout engagement, car, en fait de non sens, celui-ci a le bonheur d'être énoncé en haut lieu.

(...) Et le voyage du Général Mobutu aux Etats-Unis..... Le voyage du Général Mobutu aux Etats-Unis s'inscrit d'une manière logique dans le cadre des manœuvres américano-onusiennes pour faire aboutir à tout prix leur machination diabolique contre le peuple congolais. Ce voyage inquiète d'autant plus le peuple congolais que l'Exécutif Adoula (Chef de Cabinet de Kennedy nous dit un jour un taximan) entend appliquer sans modification son fameux plan OTAN, inspiré par les Américains qui s'efforcent de placer notre pays sous leur domination. L'Armée Nationale Congolaise devient « américaine ».

Le voyage du Général constitue la dernière péripétie de ce fameux projet impérialiste. On fera à notre Général un bon lavage de cerveau pour lui faire avaler, plutôt lui faire comprendre comme l'est déjà l'Exécutif le bien-fondé de ce projet pour la Nation Congolaise et surtout pour lui. L'accent sera mis sur le bien-fondé du projet pour le Général parce qu'ils (entendez les Amerloques) savent que la clique des Grands Congolais a un bon mépris des intérêts du peuple congolais.

Nous croyons pour notre part que l'heure est venue où les patriotes congolais doivent dénoncer LA TUTELLE qui nous est imposée par la force. Le moment est bien venu où nous devons défendre notre liberté.

Il nous aura été peine perdue que de demander notre Indépendance si aujourd'hui nous la mettons nous-mêmes en cause.

LES FORCES POLITIQUES

C'est le P.S.A. et le P.N.C.P. qui se font un devoir d'exposer aujourd'hui à notre peuple le point de vue de leurs partis.

Léopoldville, le 16 mai 1963.
YUMBU Gabriel,
Député National (1).

Résolutions du 3^e Congrès Provincial (juin 1963) du Parti Solidaire Africain « P.S.A. » (2).

Commission économique.

Résolutions relatives au Travail et Production.

Nous, membres de la Commission Economique du Congrès du P.S.A. tenu du 3 au 5 juin 1963 :

Résolus :

- 1) à créer des conditions favorables pour le travail et la production;
- 2) à favoriser le Progrès économique et à instaurer les meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et dans un climat de confiance réciproque;
- 3) à instituer des méthodes modernes pour sortir notre pays du marasme économique;
- 4) à réaliser la coopération économique avec toutes les nations du monde sans aliéner notre souveraineté nationale et internationale.

Avons adopté :

- l'Economie mixte;
- la disparition progressive de la souveraineté individuelle des instruments de Production par la participation des travailleurs dans les investissements;
- la gestion démocratique des instruments de Production;
- l'orientation de la Production en vue de satisfaire les besoins de la Nation, d'où la répartition équitable de la Production.

Résolutions relatives aux investissements.

- Considérant la nécessité des investissements au Congo;
- Considérant que la plupart des investissements sont d'origine étrangère;
- Attendu que l'introduction des investissements étrangers n'est pas incompatible avec les investissements locaux.

La Commission économique adopte :

- Art. 1. — La protection inconditionnelle des investissements locaux et d'origine étrangère;
- Art. 2. — Le respect des biens et des personnes installés dans le pays;
- Art. 3. — Les investissements ne peuvent se substituer aux propriétaires fonciers.
- Art. 4. — Aucun investissement ne peut s'effectuer sans consentement écrit du propriétaire foncier.

Résolutions relatives au Mouvement Coopératif.

- Attendu qu'il manque d'hommes ayant un esprit coopérateur.
- Attendu que dans un pays sous-développé comme le nôtre une entraide de cette nature est nécessaire.

(1) L'un des principaux dirigeants du C.N.L. à partir du mois d'octobre 1963 à Brazzaville.

(2) Tendance P.S.A.-Kamitatu.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

- Considérant la méfiance existant au sein de la population en ce qui concerne la gestion des biens publics ou de caractère collectif.

La commission souhaite :

- La création de plusieurs mouvements coopératifs au sein du Parti Solidaire Africain.
— La gestion en sera confiée aux coopérateurs sous la surveillance bénévole des Comités sectionnaires du Parti.

Fait à Kikwit, le 4 juin 1963.

Résolution relative à la réconciliation.

Vu le programme du Parti Solidaire Africain, spécialement en ce qui concerne l'unité du pays en général et le Kwilu en particulier;

Vu la doctrine du Parti Solidaire Africain qui combat le tribalisme et le séparatisme;

Considérant que les difficultés qui persistent au sein du Parti proviennent de quelques dirigeants du Parti Solidaire Africain;

Considérant que depuis la création du Parti, ses membres ne se sont jamais prononcés sur les actes de ces mêmes dirigeants;

Considérant la réconciliation du 25 août reconnaissant tous les comités existant au 31 juin 1960;

Le Congrès adopte :

- Art. 1. — Le Parti Solidaire Africain rénové reconnaît M. Gizenga comme président général du Parti Solidaire Africain et M. Kimvay comme son premier vice-président, agissant valablement au nom du P.S.A. en l'absence de son président général.
- Art. 2. — Le Comité Central est invité instamment à convoquer un Congrès National du Parti au plus tard 1 mois après la mise en vacances des Chambres.
- Art. 3. — Le Congrès Provincial élira son nouveau Comité pour la section provinciale du Kwilu.

Fait à Kikwit, le 4 juin 1963.

1. Création d'une sous-commission, chargée de la rédaction du règlement d'ordre intérieur.
2. Signification de l'indépendance totale en fonction des événements vécus jusqu'à ce jour.
3. Maintien de l'unité du Parti et lutte contre le tribalisme.
4. Rapport avec les autres partis politiques :
 - a) régionaux;
 - b) nationaux.
5. P.S.A. face aux institutions publiques :
 - a) Assemblée Provinciale;
 - b) Gouvernement Provincial;
 - c) Chambre et Sénat;
 - d) Gouvernement Central;
 - e) Administration Publique;
 - f) Autorités Coutumières.
6. Les moyens d'action.

I. — Création d'une sous-commission, chargée de la rédaction du règlement d'ordre intérieur.

Considérant que le premier point inscrit à l'ordre du jour : rédaction du règlement

LES FORCES POLITIQUES

d'ordre intérieur — serait plus efficacement résolu par le Comité qui sera nouvellement constitué.

Le Congrès adopte :

Art. 1. — Le Comité Central ou Provincial établira son règlement d'ordre intérieur. Toutefois, sa mise en application sera subordonnée à l'avis préalable des comités régionaux.

II. — Signification de l'indépendance totale en fonction des événements vécus jusqu'à ce jour.

Considérant que le Congo est un pays excessivement vaste, de ce fait, difficilement accessible;

Considérant le manque quasi total de maturité politique chez beaucoup de dirigeants qui placent leurs propres intérêts ou ceux de leurs ethnies au-dessus de l'intérêt supérieur du pays;

Considérant qu'il est nécessaire d'encourager les efforts de régions qui travaillent en les assurant de l'usufruit de leur travail;

Considérant d'autre part que la plupart des nations de renommée internationale doivent leur progrès à une structure politique décentralisée et la mieux adaptée;

Le Congrès adopte :

Art. 2. —

- 1) Respect strict de l'unité et de l'intégrité territoriales du Congo.
- 2) Adoption d'une constitution fédérale garantissant aux Provinces ou Etats des pouvoirs réels.
- 3) Sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté nationale.

III. — Maintien de l'unité du parti et lutte contre le tribalisme.

Considérant que c'est seulement dans un parti fort et uni que nous pourrions effectivement lutter pour le progrès social, économique et politique de nos populations;

Considérant que les ambitions personnelles, base des difficultés de tout genre qu'ont connues et connaissent nos populations, ne trouvent leur support que dans le tribalisme outré;

Considérant que le Kwilu, de par la prolifération des ethnies qui le composent, irait droit dans un gouffre s'il devait faire place aux considérations ethniques au détriment de l'intérêt supérieur de ses masses sans distinction aucune :

Le Congrès adopte :

Art. 3. —

- 1) Le Parti Solidaire Africain restera uni et indivisible;
- 2) Il combattra avec la dernière énergie toute tentative de sécession ou division axée sur le tribalisme et l'ambition personnelle.
- 3) Interdiction par le Gouvernement Provincial de tout fait à caractère ethnique ou tribal.

IV. — Rapport avec les autres partis politiques.

Attendu qu'il est d'un intérêt capital de voir les forces vives de ce pays travailler pour un bien commun et dans une voie commune;

Considérant que les difficultés que ce pays a connues jusqu'à présent sont pour la plupart dues au néfaste tiraillement des partis à caractère régional et qu'il est indispensable de mettre terme à ces difficultés;

Le Congrès adopte :

Art. 4. —

- 1) Le P.S.A. devra créer le climat le plus favorable à une fédération des partis politiques kwilois, au sein d'un cartel provincial;

LES INSTITUTIONS CENTRALES

- 2) Le Congrès recommande instamment au Comité Central de déployer tous les efforts en vue de composer avec les autres partis nationaux et régionaux poursuivant un même idéal.

V. — *Le P.S.A. face aux institutions publiques.*

Attendu que le Parti Solidaire Africain ne pourra réaliser son objectif, ni atteindre avec le maximum de chance le bien-être de ses membres, que dans la mesure où il entretiendra de bonnes relations avec les institutions établies.

Attendu que le but politique du P.S.A. ne peut rester inconnu ni mal interprété par les organes publics desquels dépendent les destinées de ses populations.

Attendu que le Parti Solidaire Africain a tout intérêt à se fier à l'autorité coutumière dont la réhabilitation est un des soucis majeurs car elle préserve le caractère typiquement africain de notre politique;

Le Congrès adopte :

Art. 5. —

- 1) Le P.S.A. veillera à ce que ses relations avec les institutions législatives d'une part, et celles chargées de l'exécution d'autre part, soient de nature à faciliter la gestion de la chose publique.
- 2) Le P.S.A. exige de ses adeptes parlementaires ou Ministres que leurs projets de lois ou d'édits puissent requérir l'avis préalable des comités du parti.
- 3) Le P.S.A. veillera au respect des droits des chefs coutumiers, de groupements et de secteurs, le cas échéant, il intercédiera auprès des institutions compétentes pour leur obtenir les avantages dévolus à leurs activités.

VI. — *Les moyens d'action.*

Considérant que dans un pays en voie de développement, la défense des intérêts du peuple passe avant la poursuite d'une politique radicale, extrémiste et irréalisable;

Le Congrès adopte :

Art. 6. —

- 1) Le P.S.A. préconise l'application d'une politique définie et positive qui se refuse à toute action négative.
- 2) Le P.S.A. opte pour une politique basée sur la recherche du véritable intérêt du peuple, par l'emploi des moyens propres à sauvegarder un équilibre des forces, et à ne pas sacrifier le peuple à la poursuite d'une politique stérile.

Fait à Kikwit, le 5 juin 1963.

5°) Le M.N.C.-Lumumba.

Plusieurs événements contribuèrent à l'affaiblissement du M.N.C.-L. en 1963 (1). Sur le plan externe, la création de nouvelles provinces provoqua une rupture entre les ailes régionale et centrale du parti. Sur le plan interne, des rivalités de personnes se multipliaient. Lors du remaniement ministériel d'avril, le parti exclut de ses rangs ceux qui participaient au nouveau gouvernement (MM. Kasongo, Bolamba, Lulula, Mahamba,

(1) *Dossier Documentaire* n° 1, C.R.I.S.P., pp. 46-54.

Mungamba, Lengema). La décision fut prise le 18 avril par le Comité National du M.N.C.-L., présidé par M. Ch. Gbenye.

Une seconde scission se produisit le 19 août M. Lassiry (M.N.C.-L. Maniema), avec le soutien de M. Nendaka et du journal *Le Progrès*, constitua un comité provisoire du M.N.C.-L. (1).

MM. Gbenye et Lassiry convoquèrent chacun leur congrès pour octobre, à Kindu. Des violences se produisirent entre les deux fractions à Léopoldville (2).

En septembre, le ministre de l'Intérieur Matobi décrétait l'état d'exception au Maniema.

A Léopoldville, la session extraordinaire du Parlement s'achevait dans la confusion; les leaders Gbenye et Bocheley étaient arrêtés pour quelques jours, puis gagnaient Brazzaville.

M. Lassiry soutenait le chef de l'Etat. Le 22 octobre, un arrêté du commissaire extraordinaire Anany suspendait les activités des partis nationalistes dont le M.N.C.-L. (3).

Le 20 décembre, une assemblée générale du parti M.N.C. se tenait à Léopoldville et plaçait M. Kiwewa à la tête d'un comité national provisoire, lequel se déclarait « étranger » au C.N.L. et précisait qu'il s'était réuni « en l'absence de MM. Gbenye et Bocheley » (4).

**Discours de M. Gbenye, Président du M.N.C.,
à la mémoire de Patrice Lumumba.**

Aujourd'hui il y a exactement deux ans que sur notre propre sol la baïonnette qui a pour mission de défendre nos frontières contre l'invasion étrangère, a percé de sa lame tranchante le flanc de celui qui a voulu que l'intégrité territoriale de notre République soit gardée et respectée.

Il y a, aujourd'hui, précisément deux ans que MM. Okito et Mpolo ont répondu les premiers à l'appel à nous lancé par feu Patrice Emery Lumumba d'accepter la mission de martyrs aux fins de sauvegarder l'indépendance politique et économique de notre pays ainsi que l'intégrité territoriale de notre chère patrie, dans ses limites du 30 juin 1960.

Ont répondu également à cet appel MM. Finant, Mbuyi, Fataki, Nzuzi, Muzungu, Yangara, Elengesa et tant d'autres.

Plaise à Dieu Tout-Puissant et Miséricordieux d'accorder, à ceux qui ont succombé par loyalisme et patriotisme, le repos éternel.

Si l'on ouvre les pages de la politique congolaise depuis la période qui précède l'accession du Congo à l'indépendance jusqu'au 17 janvier 1961, date de l'odieux et ignoble assassinat de feu Patrice Emery Lumumba, l'on réalise incontestablement que feu le Premier Ministre Lumumba avait prévu les événements que nous vivons actuel-

(1) *Le Courrier d'Afrique*, 6-9-1963.

(2) *Le Progrès*, 25-9-1963.

(3) Voir le chapitre « Le Gouvernement et l'opposition ».

(4) *L'Etoile du Congo*, 30-12-1963.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

lement; si l'on ne veut pas attribuer à ces sages et intelligentes paroles la valeur de prophéties, du moins l'on doit reconnaître à cet homme le talent exceptionnel de prévoir l'avenir de son pays. Lorsque la sécession katangaise se fit voir à l'horizon, M. Lumumba n'a pas omis de dire que l'on ne pouvait par des moyens pacifiques réduire cette sécession si ce n'est par une épreuve de force; pour éviter que la situation au Katanga en particulier et dans le reste de la République en général ne devienne catastrophique, l'appel, en temps opportun, fut fait à l'O.N.U. par feu le Premier Ministre Lumumba. L'on se rappelle qu'à cette époque le Katanga n'avait pas encore des moyens de résistance appropriés, mais les politiciens monnayant cette situation ont voulu prouver le contraire en prônant les négociations tout en arrachant le pouvoir de gouverner des mains de Lumumba et, qui plus est, d'avoir décidé sa disparition de la scène politique et de ce monde; ce qui fut fait.

Plus tard, l'on constate que les mêmes politiciens qui avaient rejeté les propositions de M. Lumumba et qui, appuyés par certaines puissances étrangères, croyaient réduire la sécession katangaise par les négociations, ont finalement utilisé la voie de force, comme le prédisait feu Patrice Lumumba, pour ramener le Katanga dans le bercail national. Il est clair que si feu le Premier Ministre Lumumba avait été écouté et suivi, l'on aurait évité la perte de vies humaines et moindre aurait été la destruction économique du Katanga.

Si plusieurs politiciens n'ont pas été d'accord pour la sécession katangaise, beaucoup furent ceux qui voulaient prétendre que le Congo ne pourrait trouver sa stabilité que dans la multiplication des provinces. A ce propos, le feu Président National et Fondateur du Mouvement National Congolais ne s'était aucunement opposé à la création d'une province quelconque, car en date du 7 septembre 1960, il déclarait à la tribune du Parlement : « En ce qui concerne la division des provinces, pour quelles raisons » refuserais-je qu'il y ait demain 20 provinces, si tel était votre assentiment. Si je » suis Premier Ministre, c'est parce que vous m'avez élu. Si le Parlement se prononce » sur un système, qu'il soit fédéral ou confédéral, je ne peux pas m'y opposer, mais il » faudrait que cela se fasse par la voie légale ». Mais il n'a cessé d'attirer cependant l'attention des politiciens sur cette décision précipitée sans examen approfondi qui serait de nature à plonger le pays dans des conflits sanglants qui endeuilleraient le Congo. Mais les survivants ont voulu démontrer le contraire : hélas, le bilan de la situation actuelle au Congo donne jour par jour raison à M. Emery Patrice Lumumba. De nouvelles provinces étant créées sur des bases purement claniques ont ressuscité les guerres tribales qui jadis ravageaient notre pays avant l'arrivée des Belges. Le Sud-Kasaï est inondé de sang humain, à Tshikapa, à Kata-Kokombe, à Lokolela, à Stanleyville comme dans plusieurs régions du pays, les gens s'entretuent ou l'on tue des gens rien que pour disputer les terres comme si les terres nous manquaient. Dans certaines régions du pays, des troubles sont en voie d'éclatement. Puisque ce bilan des tués donne raison à ce qu'a prédit M. Lumumba, l'on n'informe pas la population congolaise ou l'opinion internationale de cette désagrégation de notre nation.

Aux dirigeants de ce pays comme à ceux qui sont appelés à diriger notre nation dans les jours à venir, j'aimerais dire qu'il y a une prophétie de Patrice qui n'est pas encore réalisée. Cette prophétie a vu jour dans son discours prononcé le 25 août 1960 lors de l'ouverture de la Conférence Pan-Africaine de Léopoldville.

En substance il déclarait ceci :

« Une chose reste certaine et je le proclame solennellement : le peuple congolais » ne se laissera jamais exploiter; tout dirigeant qui voudrait l'entraîner dans cette voie » serait rejeté de la communauté. » Aussi enchaîna-t-il : « Nous savons tous, le monde » sait que l'Algérie n'est pas française, que l'Angola n'est pas portugais, que le Kenya » n'est pas anglais, que le Ruanda-Urundi n'est pas belge. Nous savons que l'Afrique » n'est ni française, ni britannique, ni américaine, ni russe, mais africaine ».

LES FORCES POLITIQUES

Vous voyez, mes chers compatriotes, que de ce qu'a dit feu Patrice Lumumba beaucoup s'est réalisé et le reste est en voie de réalisation.

Les paroles de feu le Premier Ministre Lumumba sont telles que leur contester la valeur de la prophétie serait détourner la vérité.

Mes chers compatriotes,

Dans d'autres pays où les habitants ont l'amour du prochain, où l'amour patriotique prime les sentiments personnels, aujourd'hui c'est le grand jour où l'on dépose une gerbe de fleurs au monument ou à la tombe de celui qui a versé son sang pour la libération de son pays. Ce qui n'est pas le cas chez nous : nous n'avons ni la tombe de M. Lumumba, ni un monument érigé en son honneur et pourtant ceux qui sont au pouvoir sont ses propres amis de lutte pour l'accession de notre pays à l'indépendance.

La situation au Katanga s'éclaire peu à peu, espérons que l'O.N.U. cette fois-ci décidée d'accomplir sa mission au Katanga, me facilitera prochainement d'aller voir la tombe de notre ami de lutte et de ses compagnons, ou encore le Gouvernement Congolais après le discours prononcé par son Chef au siège des Nations Unies à New York où il a déclaré et par conséquent reconnu officiellement feu le Premier Ministre Lumumba « Héros National » et suite à l'allocution qu'il a prononcée lors de la Conférence du Pafmecsca confirmant sa déclaration à New York, se montrera bientôt conscient et fera ériger un monument en l'honneur de Lumumba pour que l'année prochaine, entouré des miens, je puisse déposer une gerbe de fleurs au pied de ce monument.

Mes chers compatriotes,

Je ne terminerai pas sans attirer votre attention sur le marchandage que certains Congolais font sur le nom de M. Lumumba : pour avoir un appui quelconque on doit utiliser le nom de Lumumba; pour former un nouveau parti politique, on doit utiliser le nom de Lumumba pour tromper la population. Même certains membres du M.N.C./L. déviés de l'idéologie du parti continuent à se camoufler du nom de Lumumba. Sur ceci, je ne fais aucun commentaire, mais j'ai estimé bon d'attirer votre attention sur les faux prophètes afin de vous demander d'être vigilants pour sauver l'œuvre qu'a commencée M. le Président National Emery Patrice Lumumba.

Ce jour n'est pas un jour de joie, ni un jour de tristesse, mais un jour où chacun de nous doit faire son examen de conscience pour que l'on se pardonne et que l'on construise dans l'attente nationale.

Léopoldville, le 17 janvier 1963.

Lettre de M. E. D. Bocheley à M. Adoula (Extraits).

Réf. DN/35/Div./63
OBJET : Aff./GIZENGA

A Monsieur Cyrille ADOULA,
Premier Ministre de la
République du Congo

à

LEOPOLDVILLE.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous rappeler que malgré les chaleureuses démarches effectuées par des milieux nationaux et internationaux, manifestant vivement pour la libération provisoire ou la traduction rapide en justice de M. Gizenga, tandis que le Parlement Souverain, seul organe suprême de la nation, a émis un vote à l'unanimité pour la libération inconditionnelle endéans les 48 heures précises de M. Gizenga, ancien vice-président du Conseil des Ministres et député national, depuis sa séance publique du 20 décembre 1962.

(...) Me référant légalement aux articles 4 - 5 et 44 de la Loi Fondamentale du 19 mai 1960, sur les structures du Congo, je vous rappelle ses effets ci-énumérés :

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Article 4 : Les deux Chambres organisées dans la forme décrite par la présente Loi, et le chef de l'Etat composent le pouvoir constituant.

Article 5 : Aucune des dispositions de la présente Loi ne peut être interprétée dans un sens opposé à celui des principes énumérés dans la Loi Fondamentale relative aux libertés publiques.

Article 44 : Les Ministres ne peuvent faire l'objet de poursuites qu'après avoir été mis en accusation par l'une des Chambres. Ils sont dans ce cas traduits devant une cour de justice siégeant au Congo. Celle-ci sera composée de trois conseillers de la cour de Cassation de Belgique désignés par son premier Président, et un membre du Parquet Général à la cour de Cassation désigné par son Procureur Général. La Cour est assistée d'un greffier désigné par le premier Président.

Etant donné que la Belgique ne pouvant en aucun cas s'immiscer dans les affaires intérieures du Congo, et malgré l'intervention de l'article 44, alinéa 2, de la Loi Fondamentale du 19 mai 1960. Mais, le Parlement Souverain et le Chef de l'Etat sont seuls habilités d'en prendre telle décision directe, en ce sujet, il serait incompréhensible de constater que M. Gizenga ne soit pas mis en liberté jusqu'ici.

Conformément à la loi de la nouvelle jurisprudence en vigueur actuellement au Congo, la résolution n° 8 de la table ronde politique de Bruxelles, relative à la future constitution et à la législation de l'Etat du Congo, confère légitimement à tous les citoyens sans distinction aucune de classes, et aux étrangers résidant dans la République, et aussi par la compétence législative reconnue sans réserve au Parlement Souverain du Congo, les pleins droits ci-après :

- 1°) — L'égalité de tous les êtres humains devant la loi.
- 2°) — Le droit de chacun à la vie et à l'intégrité corporelle.
- 3°) — La garantie de la liberté individuelle, sans réserve des interventions d'un pouvoir judiciaire, par la constitution et les lois lesquelles, garantiront notamment les droits de la défense et écarteront systématiquement toute menace d'arbitraire.

D'autre part, je puis vous faire remarquer constamment que M. Gizenga, en tant que citoyen congolais pourvu de toutes conditions légitimement requises, a le plein droit en matières suivantes :

- 1°) — Le droit de toute communication,
- 2°) — Le droit à l'assistance d'un conseil,
- 3°) — Le droit d'être informé dans un temps opportun de l'infraction lui reprochée,
- 4°) — Le droit en matière d'interrogatoire dans les 24 heures dès le jour de l'arrestation,
- 5°) — Le droit de traitements efficaces tant médicaux que civiques dans les lieux de détention à des conditions humaines.

Revenant spontanément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, décret du 10 décembre 1948 (B.O. 1949-P. 1206), adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en ses articles 9 - 13 - 21 - 23 et 24 et subsidiairement en ma déclaration législative du 28-12-62, dont copie ci-annexée, il serait inconcevable et inadmissible de maintenir arbitrairement M. Gizenga en détention préventive sans justification aucune, car nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé sans aucun motif plausible justifiant l'arrestation.

(...) Ayant pleinement confiance en vos hautes qualités si renommées de syndicaliste, de législateur et d'exécuteur des lois régissant au Congo, j'aimerais bien vous suggérer de reprendre humainement votre conscience nationale notamment dans le sens

LES FORCES POLITIQUES

exceptionnel et partiel de la fraternité, de la réconciliation et de l'entente nationale, conformément à l'acte officiel rendu publiquement à Lovanium le 2 août 1961, de l'amnistie générale proclamée solennellement par le Chef de l'Etat du Congo, en date du 14 novembre 1962, et à la confirmation de votre propre message reconnaissant la teneur de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de ces faits, j'insiste, rigoureusement auprès de votre compétence pour que soit prise, dans un bref délai, la mesure de clémence en faveur de M. Gizenga.

Qu'il me soit permis de vous garantir de toutes assurances nécessaires que pareil geste ne faillirait qu'à augmenter votre prestige et célèbre réputation, non seulement dans les yeux du peuple congolais, mais encore dans ceux du monde international.

Monsieur le Premier Ministre, je pense que si nous nous rendons toujours compte du passé, il serait regrettable, car on continuera excessivement à détruire ce pays avec vengeance au lieu de reconstruire; mieux vaut fermer les yeux et passer copieusement l'éponge sur le tableau noir du Congo, pour aboutir constitutionnellement à un compromis pacifique, pour que règnent le bonheur, la sécurité, la prospérité et la paix au Congo (...).

Le député national de la République
du Congo,

E. D. BOCHELEY (1).

Conférence de presse du Comité National de la Jeunesse du Mouvement National Congolais/Lumumba (Extraits).

Messieurs les Représentants du Corps diplomatique,
Messieurs les Représentants de la Presse,
Nos Chers Compatriotes,

(...) La Jeunesse du Mouvement National Congolais Lumumba à maintes reprises a stigmatisé les conspirations honteuses et inhumaines dont le Congo est devenu le théâtre depuis son accession à l'indépendance et dont seules sont victimes le Peuple Congolais et sa Jeunesse.

(...) La lutte que le nationalisme congolais n'a cessé d'amorcer avant et après l'indépendance est une preuve que celle-ci est bien le fruit de la lutte consciente et courageuse de notre peuple, dirigée en son temps par le feu Président National, M. Patrice Emery Lumumba; c'est à ce peuple qu'il revient d'exercer l'ensemble des pouvoirs de la souveraineté nationale, c'est bien lui qui est le bénéficiaire désigné des immenses possibilités de développement et de progrès social attaché à l'indépendance nationale.

Il serait dès lors absurde et inadmissible que des individus sans parti politique ni programme s'approprient les bienfaits de cette indépendance et se cramponnent au pouvoir par des moyens et méthodes malhonnêtes, anti-démocratiques et usent de corruption pour brandir finalement l'étendard de la trop modeste démocratie et de la victoire.

D'aucuns ignorent que le colonialisme est enterré, car ces automates agissent pour lui malgré la nouvelle forme qu'il revêt : néo-colonialisme. Notre politique de non-violence ne pourra pas nous empêcher de livrer le combat jadis infligé au colonialisme vaincu. Notre peuple a assez souffert de ce neutralisme mercantiliste infect.

Cette attitude désinvolte d'un Gouvernement Central avec menaces militaires, des canons que l'on brandit à chaque moment que nous nous réunissons ne peuvent nous effrayer et nous désorienter de notre ferme et farouche détermination de combattre

(1) Voir C.N.L., pp. 232 et ss.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

le néo-colonialisme et le régime policier honteusement instauré dans un pays qui se dit libre. En un mot, tout ceci n'est qu'une marque de plus de l'échec des hommes populaires au pouvoir.

Plus que le colonialisme même, le régime actuel du Gouvernement Adoula ne subsiste que grâce à l'armée et à la corruption sans cesse de certains parlementaires traîtres pour qui l'argent prévaut sur la vie d'un peuple qui les a élus.

Le Congo, comme tout autre pays du monde, a des partis politiques sur lesquels doit être basé tout jugement ayant trait à la représentativité de n'importe quel leader appelé à présider aux destinées de sa population.

Le M.N.C./L. et ses alliés avec leur majorité populaire sont relégués au dernier rang parce qu'ils n'épousent pas les vues de M. Adoula et des puissances qui le soutiennent. Ce qui prime, au Congo, ce n'est pas la démocratie, mais bien les individus et pour ce faire, l'on fait semblant d'ignorer l'existence des partis politiques. Le fait que leur pouvoir ne se repose sur aucune base solide, les féodaux actuellement au pouvoir usent de la force militaire pour réprimer le courant révolutionnaire qui sévit dans le pays et étouffer la voix des représentants authentiques de notre peuple. C'est ainsi que nous assistons au déguisement de certaines jeunesses, pendant la nuit, en militaires.

Cette conférence est un prélude à une action révolutionnaire pacifique que la jeunesse lumumbiste est unanimement décidée à entreprendre contre le régime moyenâgeux et néo-colonialiste du Gouvernement Adoula.

De retour à l'intérieur du pays, M. Lukunku, Secrétaire Général et Orientaliste de notre Mouvement dont moi-même en personne, j'ai pu me rendre compte que le Peuple Congolais est mécontent sur toute l'étendue de la République et méconnaît l'autorité du Gouvernement Adoula.

(...) Au nom de la démocratie et de notre peuple opprimé, nous nous désolidarisons des institutions nationales actuelles aussi longtemps que les élus qui en font partie n'auront pas compris la voix de la masse populaire et ne seront pas décidés à déchoir ce gouvernement corrupteur de M. Adoula.

Il est fastidieux d'aller assister à la Conférence d'Addis-Abéba, si dans son pays la liberté de presse et d'expression d'opinion est bafouée. Il revient à dire que ceux qui y vont ne représenteront que leur association tribale ou les groupes d'intérêts financiers dont ils tiennent leur pouvoir et non le Peuple Congolais qui souffre comme tel. De ce fait, les décisions qui y seront prises n'engageront que leurs auteurs.

Pour ce qui nous concerne, il ne s'agit pas pour nous de déplacer le colonialisme ou d'inférioriser la servitude; ce qu'il faut, c'est le déraciner. Parce que nous sommes des forces de vérité et les continuateurs incontestés de l'œuvre « Lumumbiste » et enfin parce que par-delà les mensonges néo-colonialistes, les valets de l'impérialisme international veulent en offusquer ou détruire l'idée.

Les capitalistes et leurs valets au Congo comme en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, ont inventé des millions de subterfuges pour masquer leur rapacité en taxant les vrais patriotes de « Communistes ».

Les déclarations par trop démagogiques, mystificatrices et fourbes de M. Bomboko, jusqu'alors Ministre des Affaires Etrangères, trouveront, aujourd'hui, un démenti formel et énergique de notre part.

En effet, ce Ministre à vie s'est plu à se moquer de ses victimes, notamment de notre feu Président National, M. Patrice Lumumba, dont il écarte l'enquête sur la mort et soutenait celle sur la mort du Président Togolais Olympio.

Par ailleurs, voulant soumettre le Congo sous le joug du militarisme de l'O.T.A.N., tous les Représentants du Groupe Afro-Asiatique, au Conseil de Sécurité, se sont

LES FORCES POLITIQUES

soulevés, comme un seul homme, pour protester contre cette décision criminelle. Voilà, Messieurs, un bilan fort négatif de la politique étrangère de ce sinistre ministre.

Nous condamnons énergiquement la voie hasardeuse et détournée que certaines puissances étrangères essayent de donner à notre pays malgré notre volonté et notre option pour le neutralisme positif.

Ce n'est pas en transposant, dans notre pays, les conflits latents et l'irréductible antagonisme idéologique de blocs étrangers au Congo et en soutenant malicieusement un Journal qui se livre chaque jour à décrire l'éclatante beauté de la race blanche négrière, - comme si notre pays en manque - que nous parviendrons à établir l'union d'action. D'ailleurs, il ne peut y avoir une véritable paix tant que la corruption, les injustices et l'effronterie n'auront cessé.

La paix réelle s'établira au Congo lorsque les intérêts individuels s'effaceront devant ceux de notre Peuple.

Quand, en 1961, la Chambre des Représentants vota sa résolution de malheur - résolution rappelant M. Antoine Gizenga à Léopoldville — le méticuleux démocrate Adoula s'était empressé d'accomplir le désir d'une des plus importantes institutions nationales, disait-il, en arrêtant arbitrairement ce dernier. Aujourd'hui que les yeux de tout le monde sont ouverts et que les illusions ne peuvent plus être entretenues, les résolutions de la même Chambre deviennent sans valeur et on s'efforce de les passer sous silence.

Le Camarade Gizenga Antoine, Chef d'une [aussi] forte population que celle de l'Abakiste Pinzi [qui] malgré ses délits se promène librement dans la capitale, doit être libéré immédiatement et inconditionnellement.

Mieux vaut prévenir un mal que le guérir, dit un dicton français. Nous croyons avoir assez parlé et prévenu le danger qui s'annonce en gardant le gouvernement déficitaire et impopulaire de M. Adoula qui ne se manifeste au pouvoir que par la corruption des parlementaires et le mensonge. Les députés et sénateurs corrompus ont toujours fait la sourde oreille.

Nous que l'on qualifie aujourd'hui de sans travail et de misérables pour avoir élu certains parlementaires par trop zélés, parviendrons un jour à faire passer les intérêts de notre peuple avant ceux de personnes et de groupes d'intérêts étrangers.

Notre volonté Lumumbiste qui grandit et s'élargit au-delà de toutes considérations tribales ou néo-colonialistes, ne peut tolérer ces champs clos, qu'un groupe minoritaire de traîtres s'est approprié sous le signe de la force des armes et des canons.

— Le colonialisme qui a installé la mort et la désolation là où nos populations ont résisté mais ont péri fièrement, victimes de leur héroïsme,

— le colonialisme qui partout où il s'est installé a créé un sous-développement chronique, intensifié la misère par l'exploitation de l'homme par l'homme et par manque de conditions d'hygiène,

c'est bien ce régime barbare que l'on veut instaurer dans notre pays ?

Nous mourrons têtes hautes pour conserver l'indépendance réelle de notre Pays plutôt que souscrire au primat de la domination d'une rapacité sans larmes.

Aujourd'hui par la voix de ses représentants autorisés, la Jeunesse Congolaise vient de vous livrer ses intentions qui sont aussi ses positions, qui, faute de ne pas les écouter, coûteront cher à la Nation, même à l'Afrique.

Les conventions signées avec l'étranger n'engagent que les individus qui les ont faites et non la masse populaire congolaise prise dans son ensemble.

Messieurs les représentants du corps diplomatique, Messieurs les représentants de la Presse, Nos chers Compatriotes, telle est notre position face à l'intensification des mesures policières.

Fait à Léopoldville, le 18 mai 1963.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Conférence de presse tenue en date du 12 juin 1963 par M. Bocheley Egide Davidson,
Vice-Président National du Mouvement National Congolais/Lumumba
et Député National (Extraits).

Situation générale de la politique congolaise.

Soucieux de traduire ouvertement les aspirations légitimes du peuple congolais et conscient des prérogatives qui lui ont été démocratiquement conférées par ce même peuple, le Mouvement National Congolais/Lumumba, tient à éclairer l'opinion publique, sur l'impression réactionnaire du peuple congolais et son silence momentané de ces derniers jours, concernant l'actuelle situation politique au Congo.

Messieurs, c'est avec vive indignation que le peuple libre et souverain de la République du Congo, a appris, par voie des ondes et de la presse, le soi-disant remaniement opéré clandestinement par Cyrille Adoula, il y a quelque temps.

La radiodiffusion partisane dite nationale de Léopoldville est, à ne pas en douter, un instrument de propagande mis au service de certains individus irresponsables.

En effet, ce studio de radiodiffusion a clamé avec éclat et publiquement la soi-disant victoire au Sénat de son maître Cyrille Adoula, en date du 21 avril 1963, sans tenir cependant compte que cette propagande mensongère, orchestrée fausement au profit d'Adoula, constituait une grande honte pour le Congo tout entier.

Cette manœuvre néfaste et anti-démocratique est de nature à nous discréditer non seulement devant l'opinion nationale, mais également devant l'opinion africaine et internationale.

La présence de Cyrille Adoula au Sénat en date du 20 avril 1963, n'avait pas pour but la présentation officielle de son équipe remaniée pour pouvoir solliciter la confiance du peuple congolais, mais cette honteuse présence ne trouvait sa justification que dans le fait que le peuple exigeait sa destitution pure et simple et la chute totale de son Gouvernement mamouth. Cette motion fut rejetée par une faible majorité composée essentiellement de membres corrompus et inconscients de leurs responsabilités. Malgré cette manœuvre scandaleuse, Cyrille Adoula n'a pu réunir le suffrage minimum de 43 voix, comme l'exige constitutionnellement la Loi Fondamentale du 19 mai 1960, sur les structures de la République du Congo (...).

Au Congo, il faut être détracteur, démagogue, détourneur des fonds publics, dictateur, assassin ou chef d'anarchie pour être félicité et vivement applaudi; mais au contraire, si on est intègre et franc, on est gratuitement taxé de communiste, d'ambitieux et de fauteur de troubles. Malgré toutes ces manœuvres habiles des néo-colonialistes, et des impérialistes, nous ne tairons jamais et au grand jamais la vérité qui est notre seule arme pour la défense légitime de la noble cause du peuple congolais. On pourra nous arrêter arbitrairement, on peut nous jeter dans des prisons dangereuses à des conditions très inhumaines, on peut nous couper la tête comme d'habitude, mais on nous aurait compris (...).

Plusieurs résolutions importantes d'intérêt général qui ont été prises par le Parlement et transmises au soi-disant Gouvernement Adoula pour exécution n'ont pas été appliquées jusqu'à ce jour. Il est dès lors indéniable que le soi-disant Gouvernement de Cyrille Adoula fait la honte de la Nation congolaise et entretient la crise dans laquelle est plongée la République actuellement. Adoula est en rébellion avec le Parlement.

Adoula et sa clique au service des impérialistes étrangers ne se soucient guère du sort malheureux des classes laborieuses et des populations nécessiteuses.

Pour s'accrocher indéfiniment au pouvoir, Cyrille Adoula use de la corruption, grâce à l'appui financier dont il bénéficie auprès des impérialistes. Adoula n'applique

LES FORCES POLITIQUES

plus la politique de neutralisme positif et de non-alignement pour laquelle il avait opté à Belgrade avec son Taureau Gizenga qu'il garde actuellement en otage dans l'île de Bulabemba. Adoula a trahi la Nation congolaise avec son vaillant peuple. Evidemment, il faut être complètement aveugle, traître, ignorant ou ennemi du peuple congolais pour soutenir ou collaborer avec le caméléon Adoula.

Depuis le règne illégal d'Ileo Joseph, soi-disant Premier Ministre, nommé seulement avec ses honteux commissaires généraux qui ont mis le pays à la panique, jusqu'au Gouvernement monarchique et dictatorial d'Adoula, il n'a pas encore été donné à la Nation congolaise aucune des garanties nécessaires suivantes pour la sécurité des biens et des personnes :

- 1° La modification complète de la Loi Fondamentale du 19 mai 1960 sur les structures du pays, élaborée et votée à l'unanimité par les colonialistes belges;
- 2° La Constituante Nationale;
- 3° Le programme gouvernemental officiel;
- 4° Installation de la Cour des Comptes;
- 5° Le nouveau Statut des fonctionnaires de l'Etat y compris des agents de l'Administration;
- 6° La Constitutionnelle Congolaise, composée d'une Chambre de conflits et d'une autre Chambre d'Administration.

Voilà, Messieurs, l'absence de ces hautes institutions qui sont à l'origine de l'anarchie au Congo.

La mise en place rapide de ces institutions nationales est susceptible d'assurer la bonne marche de notre pays vers le progrès et la prospérité. L'application de cette méthode permettra indubitablement au Congo de mettre fin une fois pour toutes à la fameuse crise gouvernementale, aux fraudes, aux abus de confiance, aux continuel détournements des deniers publics, aux actes criminels des assassinats des êtres humains, des arrestations arbitraires suivies des homicides, génocides, des tortures corporelles, des sévices de la barbarie extravagante et à l'emploi abusif du matériel et des biens appartenant également à l'Etat, par le traître Adoula, aidé dans son action diabolique et anti-nationale de son Administration chimérique et politisée à sa solde (...).

Adoula s'est prétendu populaire, alors qu'en réalité, il a été sauvé par une petite majorité précaire qu'il a acquise par le moyen de la corruption et des mesures anti-démocratiques d'intimidation. Ce Gouvernement réfractaire, fracassant, totalitaire et impopulaire use de la force et de menaces pour asseoir sa domination dictatoriale sur le peuple martyr du Congo. A titre d'exemple, nous vous rappelons que le jour où l'on devait discuter au Sénat sur la motion de défiance déposée contre ce Gouvernement illégal, en date du 20 avril 1963, la police urbaine et les forces armées ont envahi le Palais de la Nation pour brimer les Sénateurs qui désapprouvaient la politique d'Adoula [et qui] ont dû littéralement évacuer la salle des séances, sous la menace des baïonnettes braquées aux canons.

Le Sénat a délibéré dans la terreur la plus complète et sous la pression d'un groupe de soldats à la solde de notre impopulaire Adoula : le Sénat était privé de sa liberté totale, pour pouvoir discuter objectivement les faits graves dont le prétendu Gouvernement Adoula était reproché.

Il n'est pas si extrêmement étonnant que nous ayons provisoirement gardé silence à la suite du remaniement clandestin du prétendu remaniement d'Adoula. Ce signe de dignité et de loyauté de la part du bloc nationaliste prouve à suffisance que ce bloc, composé des partis majoritaires suivants : M.N.C./L., P.S.A./Gizenga et Cerea/Kashamura, ne mène pas une opposition sauvage, ambitieuse et destructive, dans le but de bri-

LES INSTITUTIONS CENTRALES

guer des postes ministériels dans l'illégalité, mais notre souci majeur est de défendre honnêtement et légalement la démocratie et tous les intérêts généraux du peuple congolais. D'ailleurs, c'est grâce à ces partis majoritaires et populaires, animés d'un vif sentiment anti-tribaliste, que l'aventurier Adoula a été hissé au poste de Premier Ministre à Lovanium (...).

Nous nous faisons donc un devoir sacré de vous informer de la volonté du peuple congolais. Ce dit Gouvernement remanié est impopulaire, anti-démocratique, et le peuple en réclame la destitution pure et simple et exige la formation dans l'immédiat d'un véritable Gouvernement du peuple, pour le peuple et d'entente nationale. Si nous nous sommes réservés de lancer un communiqué désapprouvant formellement ce remaniement le jour même de sa publication, c'était pour éviter que nos antagonistes ne trompent encore l'opinion publique par des allégations gratuites et mensongères, selon lesquelles nous sommes des ambitieux et des jaloux. Mais conscients de nos responsabilités, nous avons jugé inutile de ne pas réagir immédiatement après le remaniement du Gouvernement fantoche d'Adoula, pour laisser à notre maître, le peuple, le soin de se prononcer tout d'abord (...).

Si certains éléments dangereux, faibles, ambitieux et facilement corruptibles connus jadis sous l'étiquette du M.N.C./L. ont participé au remaniement d'Adoula dont ils se déclaraient temporairement eux-mêmes opposants, ils avaient les mêmes armes que nous pour combattre la dictature de Cyrille Adoula, cela ne veut pas dire que le M.N.C./L. est favorable au démagogue Adoula, ou accepte de faire partie de son équipe remaniée. C'est bien quelques individus assoiffés de pouvoir qui ont trahi l'opposition légitime du peuple congolais. Ces marionnettes sans conviction tournant à tout vent et qui changent de position aussi facilement qu'ils changent de chemise, se sont trahis eux-mêmes en étalant au grand jour leurs manœuvres de sabotage systématique, non seulement à l'endroit du M.N.C./L., mais aussi à l'égard de la Nation congolaise tout entière. Ces éléments indignes de confiance ne représentent qu'eux-mêmes dans le remaniement d'Adoula. Ces traîtres vendus et ennemis du peuple congolais sont actuellement en révolte contre la Nation.

La position du M.N.C./L. vis-à-vis du remaniement Adoula.

Le Mouvement National Congolais/Lumumba, représentant valablement 80 % de la population congolaise, désavoue de la façon la plus catégorique et énergique les membres réfractaires qui ont sciemment trahi le règlement d'ordre intérieur du Parti, relatif au plan objectif d'action de son idéologie politique, pour assouvir leur ambition personnelle.

Le M.N.C./L. déclare hautement et publiquement qu'il ne reconnaît absolument pas la légalité du Gouvernement remanié clandestinement d'Adoula, étant donné qu'il n'a pas été consulté au préalable pour porter son appui total, et le considère un Gouvernement fantoche et imprégné d'illégalité qui fait honte au pays.

Le M.N.C./L. informe l'opinion tant nationale qu'internationale que son opposition reste ferme et inébranlable. Ce n'est pas à cause de la participation de quelques traîtres, rebelles anciennement membres du Parti, vendus au remaniement Adoula que le M.N.C./L. déposera les armes; au contraire conscient de ses responsabilités et fermement tenu de manifester légalement les désirs légitimes du peuple congolais, le M.N.C./L. fera tout ce qui est en son pouvoir pour défendre la noble cause du Pays. La dissension sauvage provoquée par un groupe d'ambitieux malintentionnés, rend de plus en plus solide notre détermination de libérer le peuple congolais des tendances impérialistes et de porter un coup fatal au néo-colonialisme qui prend déjà pied au Congo. Malheur à Adoula qui se croit entouré de gens honnêtes, sans se rendre compte qu'il collabore aujourd'hui avec des éléments très dangereux et criminels, capables de le trahir demain (...).

LES FORCES POLITIQUES

C'est avec une vive indignation que l'on apprend de jour en jour des terribles détournements, des actes d'escroquerie et d'abus de confiance, au sein de l'équipe illégale d'Adoula. Il est d'autant plus regrettable que les coupables de ces forfaits circulent librement et que le prétendu Gouvernement criminel d'Adoula favorise cet état de choses en protégeant les responsables, voire même des assassins des êtres humains vivant paisiblement.

Le montant des revenus imposables, des recettes diverses de l'Etat et l'aide financière que les pays amis offrent au Congo sont automatiquement détournés de leur destination normale et le peuple reste videment camouflé à la misère la plus sombre et lamentable (...).

Adoula ne s'occupe guère de la mobilisation des masses congolaises pour le développement et l'épanouissement de notre économie nationale, et les membres de son association criminelle, entièrement engagés, ne travaillent qu'au profit des impérialistes étrangers dont ils sont les incontestables marionnettes qui tournent à tout vent. Les Chefs coutumiers sont eux aussi abandonnés, Adoula a rompu tout contact avec eux. Aucune conférence ni propagande agricole n'a jamais été faite pour éveiller la conscience des cultivateurs et expliquer le rôle prépondérant qu'ils sont appelés à jouer dans le Congo d'aujourd'hui. Les administrateurs de territoire et leurs agronomes sont devenus eux aussi des ministres; du matin au soir, ils ne font que circuler dans de grosses voitures américaines, boire en compagnie de femmes et infliger arbitrairement des amendes à la pauvre population. Les produits de ces amendes n'alimentent pas le Trésor de l'Etat et restent leur propriété exclusive; aucun contrôle constant de la part du Gouvernement d'Adoula.

Adoula a rendu publique la mesure prise par son équipe, accordant une augmentation de 30 % du minimum vital, allant de 2.150,- à 2.750,- frs par mois. Pour tromper l'opinion publique, il a osé déclarer que cette augmentation permettra à tout le monde de faire face à la hausse des prix.

Le peuple tout entier du Congo profite-t-il de cette augmentation? Non. Adoula est en train de tromper le peuple. Immédiatement après la publication de cette mesure politique, les commerçants ont, de leur côté, augmenté leurs prix de 50 %, voire même de 100 %. Et notre démagogue Adoula ferme les yeux devant tous ces abus (...).

Tout d'abord, il faut examiner minutieusement le cas et donner raison à nos chefs d'entreprise qui ont été courageusement animés de bonne volonté de supporter avec nous des événements sanglants qui se sont produits au Congo.

Durant cette crise monstrueuse, plusieurs capitaux étrangers ont été retirés du Congo; aucune exploitation, exportation ni importation n'a jamais été suffisamment faite; pas de devises étrangères au Congo, les relations économiques avec les autres pays amis ne sont pas encore bien rétablies, mais pourquoi cette fameuse augmentation qui ne fait que choquer nos braves dirigeants des sociétés? Jusqu'ici cette augmentation historique et politique reste inapplicable, car elle est illégale (...).

Ce Congo qui devait être le centre de rayonnement et le pôle d'attraction de toute l'Afrique, Adoula en a fait un Pays de surprises et américanisé sous l'égide de la domination honteuse.

Il est évidemment par trop naïf d'escompter que les futurs investissements se feront sur la foi de quelques discours officiellement optimistes, sans que les financiers examinent d'abord minutieusement les garanties offertes pour la sécurité des biens et des personnes. Aussi longtemps que ce fantoche reste au pouvoir, le nombre des chômeurs ne fera qu'augmenter.

L'attitude démagogique d'Adoula est, sans l'ombre d'aucun doute, dictée par les impérialistes occidentaux; en effet, il se confirme de plus en plus que ceux-ci ont mis tout en œuvre pour freiner l'épanouissement de l'économie du Congo.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Personne parmi vous n'ignore que des capitaux étrangers dont notre pays a tellement besoin sont destinés ailleurs où règne un climat de paix, de sécurité et d'entente. Ces capitaux ne seront placés ici chez nous que le jour où le Congo aura un Gouvernement légal et populaire, jouissant de la confiance totale du peuple congolais tout entier.

Le climat de paix, de confiance, de sincérité et de légalité qui devait normalement exister au Congo, a été détérioré par le manque de compréhension et l'anti-nationalisme d'Adoula et ses complices.

L'exploitation à outrance des larges masses populaires par l'oligarchie financière d'Adoula ainsi que l'exploitation des richesses nationales au profit des pays impérialistes étrangers ne feront que retarder notre marche vers le progrès et nous placerons économiquement sous la dépendance de ces puissances capitalistes.

Notre indépendance ne sera réelle et complète que le jour où sera abolie la propriété des capitalistes étrangers sur les moyens de production, par la suppression définitive et totale de l'exploitation de l'homme par l'homme, et nous combattons jusqu'à la victoire (...).

Adoula emploie inconsciemment la corruption d'un ami intime et une arme tranchante de guerre et utilise l'armée nationale du peuple congolais comme un bouclier contre les ayants-droit, pour se maintenir illégalement au pouvoir du peuple, rien que pour satisfaire son ambition personnelle et par le seul plaisir d'être, et sans oublier que cet instrument dangereux peut mettre en cause un homme politique tandis que c'est le peuple libre qui reçoit l'injure et s'interroge et trouve sans patience une solution.

Elections ! Elections ! Elections pour 1964. C'est vraiment raisonnable et juste pour se débarrasser des mauvais représentants vendus et complètement souillés de corruption pour livrer la terre de nos aïeux à la domination étrangère et laisser son peuple majestueux asservi sous forme d'esclavage camouflé. Nous disons non ! non !

Conférence de presse de M. Gbenye.

Mouvement National Congolais-Lumumba.
Comité national - Léopoldville.

Messieurs les Représentants de la Presse.

Le journal « Le Progrès » dans son numéro 136 du 13 juin 1963, a parlé de la constitution du Gouvernement Provincial de Stanleyville suivie des manifestations M.N.C.-L. contre Léopoldville et de la saisie du matériel de propagande communiste chinois. Et pour donner une figure de rébellion au Gouvernement Provincial de Stanleyville, le même journal va jusqu'à parler des injures qui auraient été adressées à l'égard du Président de la République, M. Joseph Kasa-Vubu, du Premier Ministre, M. Cyrille Adoula, et du Commandant en Chef, M. Joseph Mobutu.

A ce propos, le Comité National du M.N.C.-L. tient à faire le démenti le plus formel et se permet de porter à votre connaissance que Léopoldville a toujours évité d'une manière ou l'autre la franche collaboration que Stanleyville lui apporte.

La réconciliation faite à Lovanium est là pour vous donner un exemple le plus frappant, car Léopoldville considère dans la malhonnêteté cette réconciliation comme sa victoire en traitant ceux de Stanleyville comme des vaincus. Le Gouvernement de Stanleyville est présidé par un homme sage qui ne voit autre chose que l'intérêt national. S'il y a eu manifestation de joie, ce qui est d'ailleurs normal, l'on ne doit pas donner un autre sens à cette manifestation.

L'on nous parle de la saisie du matériel de propagande communiste (chinois); quel est ce Consul communiste chinois installé à Stanleyville et qui favoriserait l'entrée de ce matériel ?

LES FORCES POLITIQUES

Le Congo entier connaît les activités subversives que mènent les Consuls des pays anti-communistes installés dans la ville de Stanleyville. N'a-t-on pas vu ces Consuls se préoccuper de la politique de notre pays jusqu'à organiser et financer des groupes de gens pour combattre notre Parti ?

La création de nouveaux partis politiques soutenus par ces Consuls en dépit de toutes les lois internationales, laisse-t-elle indifférent le journal « Le Progrès » dont le souci majeur semble être la préservation de notre Pays de toute influence étrangère ?

Encore au cours du mois écoulé, une puissance étrangère a distribué au vu et au su des autorités et en dépit de toutes les lois internationales, des tracts reprenant l'aide que cette puissance donne à notre Pays pour élargir ainsi le terrain de propagande de son pays.

Tout cela n'a fait l'objet d'aucune critique de la part du journal pro-gouvernemental « Le Progrès ».

A-t-on déjà vu dans un pays souverain, un autre pays étranger s'adonner au grand jour à des activités politiques tendant à préparer la conquête de ce pays souverain sans aucune réaction de la part des habitants ?

Le journal « Le Progrès » avant de mener une mauvaise propagande en général contre le M.N.C./L. et en particulier contre le Gouvernement Provincial du Haut-Congo présidé par le sage Grenfell, doit savoir que son pays a opté pour une politique de non-alignement et de ce fait il ne peut laisser passer sous silence une propagande des pays étrangers sur notre pays, même si ces pays nous donnaient de l'aide, ils laisseraient le seul soin au Gouvernement Congolais d'instruire nos populations sur l'aide reçue.

Nous ne pouvons tolérer sur notre territoire une propagande étrangère d'où qu'elle vienne.

Et tout pays qui nous donne de l'aide par le canal de l'O.N.U. ne peut en dehors de cet organisme nous parler de son aide sinon nous dirons que c'est une aide *intéressée* et qui cherche à plonger notre pays dans des engagements idéologiques.

« Le Progrès » - quotidien d'action nationale - au lieu de monter de toutes pièces une propagande contre la Province du Haut-Congo ferait mieux d'attirer l'attention des dirigeants du peuple sur les convoitises malveillantes de certains pays donateurs d'aide.

Souvent quand on parle du M.N.C./L., l'on veut chaque fois le baptiser de communiste, où sont alors les faits ?

Son fondateur, feu Patrice Emery Lumumba, devenu Premier Ministre de la République du Congo fut l'objet d'une propagande de dénigrement, car on disait que Lumumba avait vendu le Pays aux communistes.

Il fut arrêté et assassiné. Son corps disparut... qui sait si sa chair a été destinée à des fins alimentaires... là nous laissons encore l'enquête finir ses travaux.

Lumumba mort n'a laissé à sa famille aucune maison, et si la R.A.U. n'avait eu pitié de ses enfants, ceux-ci dormiraient sur les rues comme ceux venus de Bakwanga. Cela donne raison au M.N.C./L. d'être fier de ce que son Leader n'a pas monnayé son idéologie. Ceux-là mêmes qui criaient contre Lumumba, une fois arrivés au pouvoir, se sont achetés des villas à l'étranger et ils renouvellent annuellement leur matériel roulant, bien que leurs salaires ne soient pas en mesure de leur assurer ce genre de vie.

Je pose alors la question : Qui a vendu le Congo ? Le peuple répondra plus tard à ma question et ce sera d'une manière catégorique.

Souvent l'on dit que le communisme par son régime policier arrête et détient en prison des gens sans jugement.

Aucun de vous n'ignore que Monsieur Antoine Gizenga, Député National et Leader